

Québec français



Baveux, bête et fendant

Ludmila Bovet

Number 134, Summer 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55594ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bovet, L. (2004). Baveux, bête et fendant. *Québec français*, (134), 103–105.



Baveux, bête et fendant

...il y a des baveux sympathiques !

>>> LUDMILA BOVET

S'il est possible de rencontrer au Québec un personnage peu fréquentable dont le comportement mérite ces qualificatifs, il n'en est pas de même en France ; non que ces traits de caractère universellement répandus aient miraculeusement épargné les habitants de la douce France, mais bien parce que là-bas on les désigne par d'autres termes.

Consultons les dictionnaires d'usage contemporain, *Le Petit Robert* et *Le Petit Larousse*, pour le mot *baveux*, qui est défini par « qui laisse échapper de la bave » (*bouche baveuse, un enfant baveux*) et qui se dit par analogie d'une omelette peu cuite et moelleuse (*omelette baveuse*). L'emploi figuré en usage au Québec n'est pas décrit.

L'adjectif *bête* appliqué à une personne est défini par « sans intelligence ; sot » dans *Le Petit Larousse* et par « qui manque d'intelligence, de jugement » et aussi « qui manque d'attention, d'à-propos » dans *Le Petit Robert*. La locution *rester tout bête* « interdit, sans réaction » est relevée dans *Le Petit Larousse*. Tous ces emplois ont cours au Québec ; cependant, il en est un que les dictionnaires ne mentionnent pas et qui surprend beaucoup les francophones d'Europe, comme dans ce passage de Michel Tremblay : « [...] mes confrères de classe étaient venus me demander ce qui s'était passé la veille pour que le professeur se mette à être aussi bête avec moi » (*Un ange cornu avec des ailes de tôle*, Leméac/Actes Sud, 1994, p. 190).

Enfin, le sens de l'adjectif *fendant* est « amusant, très drôle » dans *Le Petit Larousse 2000*, ce qui est bien éloigné de l'idée suggérée dans le titre ! En revanche, *Le Petit Robert* (édition de 1993) relève l'expression *faire le fendant* « le fanfaron, le malin ».

Baveux oui, mais...

Il s'agit maintenant de préciser l'usage que le mot *baveux* connaît au Québec puisqu'il est bien clair qu'il ne s'utilise pas ainsi en France, du moins pas de nos jours. Michel Tremblay encore, lorsqu'il résume le sujet du roman *Vol de nuit*, de Saint-Exupéry, écrit : « Trois avions partis de trois coins perdus d'Amérique du Sud pour apporter à Buenos Aires le courrier à destination de l'Europe, un patron baveux, un inspecteur mou et flagorneur, un orage, oui, bon, O.K. mais où était l'histoire ? » (*Un ange cornu...*, p. 210).

Cet usage appartient au registre familial, mais il n'est pas difficile d'en trouver des exemples écrits dans les journaux. Il est souvent question d'« un petit baveux », d'« un air baveux », d'« un ton baveux ». *Le baveux* est sûr de lui, il affiche cette assurance, ce qui l'amène à considérer les autres de haut et à adopter une attitude de supériorité moqueuse. Est-il prétentieux ? Un tantinet, oui. S'il est trop imbu de lui-même, il peut se montrer arrogant, voire méprisant. Mais attention, il y a des baveux sympathiques !

« Puis, une nouvelle fois, c'est devenu difficile de tripper sur un Ville-neuve qui pilotait une charrette à foin. Et le baveux sympathique qui se donnait des allures de petit arrogant... » (*La Presse*, 15 février 2004, p. S-9).



A, Bavette.

« Il est beau, jeune, baveux, mais pas macho pour deux sous. Il se soigne... » (*Le Soleil*, 19 janvier 2004, p. B-1).

« [...] il exploite habilement son créneau de clown-humoriste. Il a su intégrer pitreries du clown et désinvolture de l'humoriste, autodérision du clown et petit côté baveux de l'humoriste » (*La Presse*, 23 janvier 2004, *Arts et Spectacles*, p. 8).

Ce comportement n'est pas un apanage masculin ! En effet, parlant de Sylvie Moreau qui allait animer la soirée des Jutra, Nathalie Petrowski écrivait : « Pour la troisième année consécutive, elle sera une animatrice à la fois charmante et baveuse, à la fois comédienne et comique, mais jamais vache ni méchante » (*La Presse*, 22 février 2004, *Arts et Spectacles*, p. 1). Détail amusant, la journaliste avait elle-même été surnommée « la grande baveuse » : « Nathalie Petrowski : la grande baveuse, baptisée ainsi par *La Vie en rose* – surnom affectueux qui lui est resté comme un titre flatteur » (*La Presse*, 11 février 1989, p. C-1)¹.

À cause de la touche d'admiration qui module souvent le sens péjoratif de *baveux*, il n'est pas possible de lui trouver un exact équivalent en français de France. *Un patron baveux* serait un *patron suffisant* ou *arrogant* ; *le baveux sympathique* pourrait être un *poseur sympathique*, un *air baveux* serait presque un *air insolent*...

Trop baver nuit

L'adjectif est attesté depuis le début du XII^e siècle, d'abord sous la forme *bavus*, pour qualifier une chose ou un être animé qui bave. Au XV^e siècle (1456) apparaît le sens de « bavard », avec les possibles extensions dans le sens de « médisant » ou de « vantard », mais cette acception est sortie de l'usage à la fin du XVI^e siècle. Elle réapparaît cependant au XIX^e siècle². L'adjectif sera aussi substantivé : *un baveux* est une personne qui parle beaucoup (*baveux comme un pot de moutarde*) et aussi un avocat, un commentateur (de radio, de télévision) ; en argot, il désigne un journal parce que *le baveux bave sur les réputations*³.

Le mot *bave* est à la source d'une grande famille de dérivés, parmi lesquels le verbe *baver*, qui a lui aussi produit des dérivés. Il apparaît au début du XIV^e siècle avec le sens de « laisser couler de la bave » ; déjà vers le milieu du XV^e siècle, il prend le sens de « bavarder », qui devient courant en français du XVI^e siècle, mais tombe peu à peu en désuétude, sauf dans les parlers régionaux ; cependant, cet emploi est repris par l'argot au XVIII^e siècle⁴.

Tout comme *bave* peut avoir, par métaphore, le sens de « propos médisants », *baver* s'utilise aussi dans le sens de « médire, calomnier », notamment dans la locution *baver sur – baver sur la réputation de quelqu'un*, par exemple –, qui est considérée comme littéraire (*Grand Robert* 2001).

Baver et baveux à la québécoise

Cependant, le verbe *baver* suivi d'un complément d'objet direct semble être un usage proprement québécois, dont le sens n'est pas celui de « salir la réputation de qqn » mais bien de « regarder qqn avec mépris », « se moquer de qqn, le narguer », ce qui correspond tout à fait aux traits sémantiques de l'adjectif *baveux* – celui qui se croit supérieur aux autres.

« Imagine un gars qui revient dans son quartier avec un gros char. Au lieu de baver ses chums, il lève le hood pour leur montrer comme le moteur tourne » (*La Presse*, 17 mai 1990, p. A-5).

« Quand ils ont lu le manifeste, j'ai cru que c'était la fin, parce que je savais que le gouvernement canadien ne

céderait pas à leurs demandes. Après l'ultimatum de 48 heures, ils m'ont annoncé qu'ils me gardaient pour baver la police. Je ne voyais pas comment on allait sortir de cette situation » (« Le testament de James Richard Cross », dans *La Presse*, 22 février 2004, *Plus*, p. 1).

« M. MacDonald estime que les francophones se font « baver en anglais », et « écœurer » de plus en plus sur la question de la langue de service » (*La Presse*, 17 janvier 1989, p. B-3)⁵.

Il n'est pas facile de trouver des traces de cet emploi dans le français d'autrefois. *Le Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*⁶ relève *baver* au sens de « bavarder », mais également *se baver* avec le sens de « se moquer », comme dans le passage suivant extrait d'un ouvrage de Henri Estienne : « Je vous di [sic] qu'on ne parla jamais à la cour si bravement – Et moy je vous di que parler ainsi, ce n'est point braver, mais baver ». Huguet ajoute ce commentaire : « Dans cette phrase, *baver* signifie peut-être *se moquer* comme *se baver* ». L'adjectif *baveux* figure aussi dans ce dictionnaire avec la définition de « bavard, menteur ».

À la même époque *se bavarder* est attesté dans le même sens. On trouve aussi dans le Centre de la France *se bavarder* « se vanter », dans l'Ouest *bavarderie* « insolence, persiflage », de même qu'en Savoie, région dans laquelle on relève également *bavard* « railleur » et *bavarder* « narguer »⁷. On voit bien que les notions de mensonge, de vantardise et de moquerie sont des extensions de sens naturelles, inhérentes en quelque sorte à la notion de bavardage.

Il n'y a pas de quoi rire

De *baveux à fendant*, il n'y a qu'un pas ; les deux adjectifs figurent souvent dans le même contexte, par exemple : « Et ce petit baveux qui me dévisage avec son air fendant » (Claude Jasmin, *Pleure pas, Germaine*, 1965, p. 47). « Puis Eddie Melo redevient tout à coup le jeune boxeur fendant, baveux même lorsqu'il se met à parler de Caplette » (*Dimanche-Matin*, Montréal, 7 décembre 1980, p. 55)⁸.

Le Petit Larousse 2000 et *Le Grand Robert* 2001 relèvent l'adjectif avec le

Le fendant a d'abord été un coup d'épée donné de haut en bas, avec le tranchant de l'arme, comme pour fendre (fin du XVI^e siècle). De là est issu le sens de « fier-à-bras », au début du XVII^e s. Antoine Oudin le relève dans ses *Curiositez françaises* (1640) : « un Fendant – qui fait le mauvais ».



sens de « comique, drôle » (un film *fendant*, une soirée *fendante*), qui vient de l'expression *se fendre la pipe*, la *gueule*, la *pêche*, la *poire* « rire aux éclats ». Il n'y est pas fait mention de l'emploi québécois. Cependant, *Le Grand Larousse de la langue française* (1971-1978) a relevé comme vieux l'emploi adjectival dans *air fendant* « air redoutable qui ne se fait pas prendre au sérieux ».

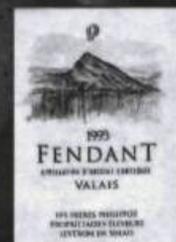
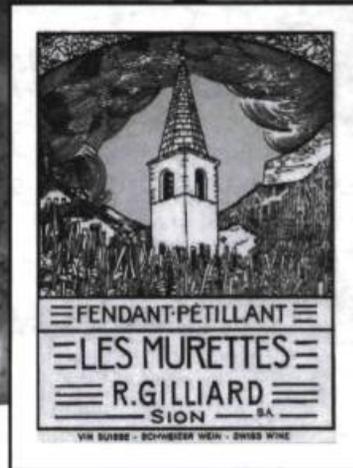
En revanche, la locution *faire le fendant*, « faire le fanfaron, le malin », est usuelle en France, mais on n'utilise plus le nom *fendant* seul comme ici. Cet usage est noté comme vieux ou régional (Canada) dans *Le Grand Robert*, défini par « matamore, fier-à-bras » et illustré par cet exemple de Balzac : « Quatre vingt mille fendants d'Allemagne ».

Les fiers-à-bras ne manquaient pas au Canada français, témoin cet extrait des *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé (père) : « Quoi ! s'écria-t-il, de tous ces fendants qui paraissaient tant l'aimer, il ne s'en est pas trouvé un seul assez brave pour la secourir ! Lâches ! Tas de lâches ! » (1866, réédition, Fides en 1971, p. 329)⁹. Il importe de préciser qu'il s'agissait d'affronter un spectre.

Le fendant a d'abord été un coup d'épée donné de haut en bas, avec le tranchant de l'arme, comme pour fendre (fin du XVI^e siècle). De là est issu le sens de « fier-à-bras », au début du XVII^e s. Antoine Oudin le relève dans ses *Curiositez françaises* (1640) : « un Fendant – qui fait le mauvais »¹⁰.

Ces belliqueux matamores se sont peu à peu transformés en fanfarons plus ou moins prétentieux : de jeunes fendants qui se croient tout permis.

Certains extraits de la presse écrite canadienne-française laissent songeurs quant à l'influence que pouvait exercer la ville de Londres sur les mentalités : « Depuis qu'il s'inspire à Londres, ce pauvre *Star* [journal *Montreal Star*] est devenu fendant et fanfaron à faire envie au capitaine Fracasse ! » (*Le Soleil*, 7 janvier 1913, éditorial, p. 4) ; « [...] que l'élégante et aimable jeune fille de Paris ressemble peu à l'élève fendante et pleine de hardiesse qui sort d'une école *Fashionable* de Londres » (*Le Canadien*, 31 août 1831, p. 2)¹¹.



Ah ! le petit vin blanc !

Au bout du compte, le fendant est certes plus sympathique que le baveux. C'est avant tout un fonceur, un batailleur et il tient à le faire savoir, mais il ne déverse pas son mépris hautain sur le reste des mortels comme le fait le baveux. Qui plus est, le mot désigne également une réalité qui va mettre tout le monde d'accord : un vin blanc du Valais, canton de la Suisse romande. En Valais, avant d'être celui du vin lui-même, ce nom de *fendant* a été (et est encore) celui d'une variété de chasselas, cépage qui produit des raisins *fendants* dont la peau mince se fend sous la dent. La première attestation de *raisin fendant* date de la fin du XVI^e siècle, celle de *fendant* « raisin » de 1766 et celle de « vin tiré de ce raisin » de 1899. C'est une création du français de la Suisse romande à partir du verbe *fendre*¹².

« Pendant longtemps, ces pieds de « fendant » n'ont été cultivés que dans le Bas-Valais, à la limite du Chablais vaudois. Ce n'est qu'au milieu du siècle dernier, après le désastre du phylloxéra, que sa culture se généralisa dans toute la haute vallée du Rhône. [...] Le connaisseur saura malgré tout distinguer un fendant du Bas-Valais, plus léger, plus fin, plus désaltérant, d'un fendant de Sierre ou de la Noble Contrée, plus corsé, plus âpre, au léger goût de pierre à fusil. [...] Merveilleuse palette des fendants, dans laquelle chacun saura trouver celui qu'il faut pour l'apéritif, ou pour l'accompagnement idéal de la raclette ou de la truite en papillote ! » (Jacques Montandon, *La cuisine au fil du Rhône*, 1977, p. 26).

Les soirs d'été à la montagne, après une journée remplie de soleil, on débouche la bouteille de fendant que l'on avait mise à rafraîchir dans la fontaine...

Et l'on constate que, dans l'euphorie générale, le mot *bête* annoncé dans le titre est resté totalement dans l'ombre. Comme il s'agit d'un sujet important, ce sera l'objet d'une prochaine chronique !

Notes

- Exemple tiré du fichier du *Trésor de la langue française au Québec*, CIRAL, Université Laval.
- Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, éd. de 1998.
- Le Grand Robert de la langue française*, Paris, 2001, 6 vol., et Jacques Cellard et Alain Rey, *Dictionnaire du français non conventionnel*, Paris, Hachette, 1980.
- Voir note 2.
- Les exemples de 1990 et 1989 sont tirés du fichier du TLFQ.
- De Edmond Huguet, 1925-1967, 7 vol.
- W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch (FEW) *baba 1*, 194 b.
- Voir note 1.
- Voir note 1.
- Réimpression : Genève, Slatkine Reprints, 1971. Voir aussi *Dictionnaire historique de la langue française*.
- Voir note 1.
- W. Pierrrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Éditions Victor Attinger, 1926. André Thibault, *Dictionnaire suisse romand*, Genève, Éditions Zoé, 1997 : à l'article *fendant*, l'auteur précise : « Le mot du français général, *chasselas*, se rencontre à l'occasion (par ex. dans la langue des supermarchés) pour désigner le raisin ; mais le vin est toujours appelé *fendant* ».

2002
FENDANT DE SIERRE
Chasselas - Valais appellation d'origine contrôlée